

Projet d'Académie 2007 – 2011

CONTRIBUTION DES INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE 1 ER DEGRE DU BAS-RHIN

Objectif 1

1. Renforcer l'égalité des chances

- 1.1 Mettre en place les conditions d'une scolarité apaisée, par l'action et la prévention

Mesures mises en œuvre :

Implication des équipes pédagogiques des écoles dans le pilotage des CESC et contribution aux actions mises en œuvre, notamment dans les secteurs les plus exposés à la violence scolaire et aux incivilités.

- 1.2 Accueillir les différences et surmonter les discriminations

- Assurer et développer l'accueil et la scolarisation des élèves handicapés à tous les niveaux.

Dans ce paragraphe, en référence à la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des chances, il serait judicieux de remplacer le terme « intégration » par « scolarisation »

Mesures mises en œuvre :

Ajouter après « Mise en œuvre et suivi des projets de scolarisation » l'expression « articulés, si nécessaire avec un PPRE ».

Promouvoir la formation des enseignants au CAPA-SH option D et au 2CA-SH

- Assurer partout l'égalité entre filles et garçons

- 1.3 Soutenir et promouvoir les publics les plus fragiles

- Intensifier l'effort en faveur de l'éducation prioritaire

Mesures mises en œuvre :

Modifier l'expression « Orientations du projet d'établissement et priorités du contrat d'objectifs » et la remplacer par « Orientations du projet d'établissement et des projets d'école et priorités du contrat d'objectifs »

- Promouvoir l'excellence, notamment en faveur des élèves appartenant à des milieux défavorisés

Mesures mises en œuvre :

Développer une offre linguistique identique pour tous, y compris en éducation prioritaire (enseignement bilingue et bilangue) et homogène à l'échelle de l'Académie.

- 1.4 Mieux gérer l'hétérogénéité des élèves
 - Renforcer le dispositif d'évaluation, mettre en œuvre la différenciation pédagogique et construire des remédiations

Acteurs concernés

- Corps d'inspection
- Equipes de circonscription
- Enseignants maîtres formateurs
- Chefs d'établissements et équipes pédagogiques

Mesures mises en œuvre :

- Intégrer cette dimension dans le cadre des inspections individuelles et des évaluations d'école
- Dispositifs de formation spécifiques (initiale et continuée) sur la gestion de l'hétérogénéité.

Objectif 2

2. Assurer à tous la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et à chacun un parcours de réussite

- 2.1 Anticiper plutôt que remédier
 - En amont des pratiques pédagogiques, mettre en place les conditions favorisant l'accueil des sept compétences du socle commun

Acteurs concernés

IUFM, maîtres formateurs et équipes d'inspections

Mesures mises en œuvre

Renforcer les connaissances, compétences et attitudes des professeurs stagiaires relatives à la maîtrise des sept piliers du socle commun.

- A l'intérieur des séances pédagogiques, diversifier les approches

Mesures mises en œuvre

Développer les compétences relatives à la maîtrise de la langue dans tous les domaines d'activités (dire, lire et écrire).

Amener les élèves à concevoir et mettre en œuvre des projets individuels ou collectifs (pilier 7)

- Assurer la continuité du parcours scolaire

Proposition de réécriture de la phrase introductive :

Mettre en place des ponts et les passerelles nécessaires à la continuité de tous les parcours, en accompagnant tout particulièrement les élèves les plus fragiles.

Mesures mises en œuvre

Accompagner le passage des élèves de l'école maternelle au CP en agissant sur les pratiques pédagogiques et les outils.

Constituer des équipes de formateurs inter-degrés pour assurer la cohérence de la formation école-collège (développement d'une culture commune)

- 2.2 Individualiser et personnaliser les parcours pour faire accéder aux compétences
 - L'efficacité d'un système éducatif se mesure au degré de réussite des meilleurs, mais également des élèves les plus faibles

Mesures mises en œuvre

Accompagner les équipes dans la mise en œuvre, l'exploitation et l'analyse des nouveaux outils d'évaluation diagnostique, liés à la mise en œuvre du socle commun et des priorités académiques.

- Dispenser un enseignement ajusté aux profils des élèves

Acteurs concernés

Ajouter : personnels CLIN, CRI, CLA et maîtres formateurs

Mesures mises en œuvre

Accompagner et former les professeurs à l'usage des outils professionnels existants (documents d'accompagnement des programmes, paliers du socle commun...) pour les amener à ajuster leur enseignement à l'hétérogénéité des élèves.

- Faire place à la formation par alternance et à la voie professionnelle pour assurer la maîtrise du socle commun.

- 2.3 Evaluer pour faire évoluer

Mesures mises en œuvre

Former les équipes à l'analyse des résultats des évaluations : résultats individuels pour identifier les difficultés d'un élève et y remédier ; résultats globaux pour réguler l'action au niveau de l'école ou de l'établissement et permettre un pilotage territorial précis et objectif.

Mettre en relation les protocoles d'évaluation nationaux et les évaluations internes à l'école (livret scolaire) pour donner davantage de cohérence aux remédiations.

Faire en sorte que l'évaluation fasse partie intégrante de la démarche d'apprentissage (diagnostique et formative).

Rendre l'évaluation des compétences lisible par l'élève et sa famille et exploitable par l'équipe enseignante.

Objectif 3

Favoriser l'insertion professionnelle et contribuer à l'élévation du niveau de qualification

Objectif 4

Du bilinguisme légué au plurilinguisme choisi : apprendre les langues et s'ouvrir à l'international au cœur de l'Europe

Sur cet objectif, le collège académique des IEN a réalisé un rapport d'expertise dont les recommandations pourraient enrichir ce volet spécifique :

1) Cadre politique et cadre culturel

✕ Cadre politique :

La connaissance du Cadre Européen Commun de Référence (CECR) de l'enseignement des langues est très incomplète chez les enseignants, de même que la connaissance géopolitique et sociale du voisin. Le cadre politique de l'enseignement des langues, posé au niveau rectoral, est mal connu (confusions, attitudes toujours présentes de rejet de l'allemand comme langue régionale, ...) : une politique structurée d'information en ce sens (convention quadripartite, programmes, textes réglementaires, ...) aurait des conséquences positives.

Il paraît indispensable d'explicitier et de rendre lisible ce cadre (celui du Projet d'Académie) aux enseignants.

Au delà de l'enseignement de l'allemand, les enjeux du plurilinguisme doivent être rappelés et explicités (pour lutter contre les propos de cour de récréation, du type « qu'ils apprennent d'abord le français... ! »).

En ce sens, les principes de réciprocité (la langue du voisin) et les enjeux de la pluralité des langues doivent être mieux expliqués aux enseignants afin qu'ils se les approprient.

∩ Cadre culturel :

L'entrée par le cadre culturel est mal comprise et très négligée : l'enseignement de l'allemand dans les classes y est peu sensible.

Les éléments des programmes en rapport avec la culture allemande sont peu pris en compte (exploitation de la 3ème heure).

Le substrat dialectal est peu exploité, notamment au niveau linguistique (peu de ressources subsistent chez les enseignants). Selon les IEN, dont beaucoup sont alsaciens, les passerelles entre allemand et alsacien sont mal comprises : les intermédiaires, en mesure d'explicitier les rapports entre les langues, sont de moins en moins nombreux. Le fond culturel alsacien s'en trouve peu entretenu (dans le sens de l'enracinement local de la langue régionale).

L'interpénétration culturelle entre classes françaises et allemandes est rendue difficile par les disparités importantes des cultures administratives (surveillance des élèves, responsabilité des enseignants, ...). Malgré cela, le levier des échanges culturels (et linguistiques) est considéré comme essentiel. La promotion des jumelages entre communes françaises et allemandes trouve rarement un écho au niveau des écoles. Néanmoins, le réseau transfrontalier (notamment grâce au travail efficace mené par le relais des personnes ressources en allemand dans le Bas-Rhin) continue à s'élargir et garantit un travail porteur de sens sur le terrain.

Faire connaître les approches satisfaisantes réalisées sur le terrain. Les échanges transfrontaliers entre maîtres mais aussi entre élèves gagneraient à être développés (notamment par des échanges à la journée en zone frontalière).

2) L'égalité des chances

← L'ouverture des sites bilingues à la demande des familles provoque une grave rupture vis à vis du principe d'égalité

- on laisse souvent une catégorie de parents, se créer leur système éducatif local en dehors de toute logique républicaine et de tout cadre réglementaire puisque aucun texte officiel ne réglemente l'ouverture des sites bilingues ;
- lorsque le système éducatif ajoute le critère du seuil minimal d'effectif, il favorise les « bourgs centres » qui ont les moyens de mettre en œuvre ces sites sans répercussion négative sur la carte scolaire. En revanche, ils n'ont pas obligation d'accueillir les enfants des communes environnantes ;
- au sein d'une même école, la création de classes complètes pour l'enseignement bilingue crée de la ségrégation sociale car elle affecte la mixité sociale de l'enseignement monolingue et donc les résultats scolaires de celui-ci ;
- les conseils de cycle orientent systématiquement les élèves en difficultés de l'enseignement bilingue dans le cursus monolingue, renforçant par là même le caractère élitiste de l'enseignement bilingue.

Pour améliorer la mise en œuvre de ce dispositif qui repose sur un principe pédagogique efficace, les inspecteurs proposent :

- que le système éducatif régule les créations de sites : il convient de soutenir une politique volontariste à destination des publics en difficulté : ZEP, CLIS, ... en créant une carte a priori des ouvertures de sites dans le cadre d'un réseau de l'enseignement bilingue ;
- installer l'enseignement bilingue dans toutes les écoles maternelles en cohérence avec un réseau d'écoles élémentaires bilingues (« si l'enseignement bilingue est bon pour les élèves, il est bon pour tous ») ;
- privilégier les organisations pédagogiques qui n'isolent pas les bilingues des monolingues ;
- la difficulté scolaire ne doit pas entraîner la sortie de l'enseignement bilingue mais la mise en place d'un PPRE ;

- dans le contexte actuel, ne pas implanter d'anglais en site bilingue car cela aggraverait encore la problématique décrite plus haut.

↑ L'enseignement extensif de l'allemand concernant tous les élèves en principe, il contribue comme les autres enseignements à l'égalité des chances

Les inspecteurs font cependant les recommandations suivantes :

- donner à tous l'accès à l'enseignement bilangue au collège (certains collèges organisent encore des tests !) sans demander le choix des familles. La classe de 6^{ème} serait alors une classe-passerelle où l'allemand deviendrait allemand + anglais ;
- garantir la qualité de cet enseignement et poursuivre l'effort de formation des enseignants qui porte maintenant ses fruits ;
- former tous les enseignants lors de leur formation initiale à ce domaine de l'enseignement qui fait partie intégrale des enseignements obligatoires ;
- s'assurer que tous les élèves y ont effectivement accès avec un volume horaire suffisant (ZEP, CLIS, classes remplacées, ELCO, ...)

→ L'enseignement de l'anglais, marginal dans l'académie, pose le même problème de fond que l'enseignement bilangue

Les inspecteurs proposent d'utiliser ces sites pour expérimenter le bilinguisme dans le 1^{er} degré. Un programme d'expérimentations ciblées, accompagné d'un protocole d'évaluation pourrait être mis en œuvre.

3). La continuité et la programmation de l'enseignement des langues

Dans le premier degré, il conviendra de réaliser un **référentiel de compétences** conforme aux préconisations des programmes (niveau A1) et du Portfolio.. Les écoles développeront alors des programmations de cycles 2 et 3 adaptées à la montée en charge du dispositif d'enseignement des langues (CE1 en 2007, CP et GS ensuite...).

La maîtrise effective des compétences serait évaluée au courant du 2^{ème} trimestre de la classe de CM2 (janvier) à l'aide d'une **évaluation diagnostique** dont les objectifs pourraient être :

- de mettre en place certains ré-apprentissages ou approfondissements au cours des derniers mois de cycle 3 ;
- de préparer la liaison CM2 – 6^{ème} et les travaux des réunions d'harmonisation (ventilation des élèves selon des groupes de compétences).
- Proposer un **enseignement bilangue pour tous les élèves dès la 6^{ème}** avec dispositifs PPRE pour les élèves en difficulté.
- Proposer une **extension des missions des CPC « langues »** au cycle d'adaptation du collège (en liaison avec les IA-IPR et les IEN). S'interroger sur la **pertinence d'une offre linguistique** « Espagnol ou autre » en 4^{ème} qui oriente le choix des parents et les incite à abandonner la poursuite de l'allemand en 6^{ème} au profit de l'anglais.
- Assurer une **véritable cohérence des parcours scolaires** à l'école et au collège.
Plusieurs exemples ont été donnés qui montrent que les choses doivent être améliorées :
 - s'assurer que l'enseignement de l'allemand est un enseignement de qualité, s'appuyant sur le contexte culturel (cf. § 1) et donnant le goût des apprentissages aux élèves .
 - enseignement de l'allemand en classe de CE1 puis proposition d'enseignement de l'anglais en CE2 sans possibilité de poursuivre l'allemand ;
 - enseignement du portugais à l'école élémentaire sans possibilité de le continuer dans le collège de secteur ;
 - introduction dans certains collèges d'une LV 3 dès la classe de 4^{ème}.

4) La diversification des langues

Propositions :

- Compte tenu de la spécificité de l'Alsace, de la nécessité d'assurer un apprentissage cohérent et progressif d'une langue vivante, des constats cités plus haut, la diversification voire la dispersion de l'apprentissage des langues ne paraît pas opportune même si on peut accepter à la marge une autre langue que l'allemand.
- La priorité accordée à l'apprentissage de l'allemand a toute sa pertinence.
- Il faudrait que le niveau B1 soit atteint à la fin du collège pour la langue commencée en primaire. A2 est le premier palier prévu pour la fin de la 5^e.
- L'apprentissage des langues vivantes devrait être plus attractif ; des outils adaptés à la difficulté spécifique liée à l'enseignement d'une langue vivante devraient être créés en s'inspirant de ce qui est fait dans d'autres pays.
- La formation (continue mais aussi initiale) devrait permettre à tout Professeur des Ecoles d'avoir un niveau d'expression et de maîtrise suffisant pour conduire ces apprentissages.
- Les évaluations menées en allemand au CM2 devraient également être faites pour les autres langues.